Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 078-217803105-20250409-2025_DEL_031-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

DÉLIBERATION N° 2025-DEL-031

OBJET : Vote du budget principal primitif 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation : **3 avril 2025**	**Etaient présents :** TETART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, DEBLOIS-CARON Christine, NOYON Lucien, LEBRUN Isabelle, COSTEDOAT Anne, GRUDLER Agnès, GALERNE Emmanuelle, BOUCAUT Jean-Baptiste, VANHALST Damien, GANGNEBIEN Jennifer,
Dates de publication : **3 avril 2025**	
Nbre de conseillers en exercice : 21	**Etaient absents :** BOURGOGNE Julien (excusé, pouvoir à DEBLOIS-CARON Christine), PASQUIER Hugo (excusé), SERAY Philippe, DAMOTTE Stéphane (excusé), GUYOMARD Nathalie (pouvoir à GANGNEBIEN Jennifer), MANSAT Martine, Mme COSSÉ Delphine.
Nbre de votants : 16 (14 présents prenant part au vote + 2 pouvoirs)	
Secrétaire de séance :	Mme Jennifer GANGNEBIEN

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L 2311-1 à 2343-2 et L5217-10.6,*
***Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,*
***Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,*
***Vu** le règlement budgétaire et financier voté le 12 mars 2024 par délibération n° 2024-DEL-012,*
***Vu** la délibération n° 2025-DEL-019 du 9 avril 2025 approuvant le compte financier unique 2024 du budget principal de Houdan,*
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 16 voix POUR

Article 1. Approuve le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3 735 137,11 €	3 735 137,11 €
FONCTIONNEMENT	8 186 996,72 €	8 186 996,72 €
TOTAL BUDGET 2025	**11 922 133,83 €**	**11 922 133,83 €**

Article 2. Précise que le budget est voté par chapitres.

Article 3. Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) du budget primitif 2025.

A HOUDAN, le 10 avril 2025

La Secrétaire de séance,
Jennifer GANGNEBIEN

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART

MAIRIE DE HOUDAN (78 YVELINES)

*La présente délibération peut faire l'objet d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration et/ou d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.*

Secrétariat - Ville de HOUDAN

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: vendredi 11 avril 2025 14:59
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN; backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20250411-38561.xml; 078-217803105-20250409-2025_DEL_031-DE-1-2_43318.xml

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-04-11(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: HOUDAN
N° de SIREN: 217803105
Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEL_031
Objet acte: Vote du budget principal primitif 2025.
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 7.1-Decisions budgetaires
Identifiant Acte: 078-217803105-20250409-2025_DEL_031-DE

Rapport d'erreur(s):